

BARÈME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

HONORAIRES TTC VENTE:

De 400 000 € et plus

Jusqu'à 40 000 € forfait 4 000 € De 40 000 € à 80 000 € forfait 7 800 € De 80 000 € à 150 000 € forfait 9 000 € De 150 000 € à 400 000€ 6 %

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur ainsi qu'à l'avant contrat de vente.

5 %

8 %

à la charge de l'un ou de l'autre voire des deux. »

HONORAIRES TTC LOCATION:

à la charge du locataire

Honoraire de visite, constitution du dossier, rédaction du bail:10 € TTC/m²

Frais état des lieux entrant:3 € TTC/m²

à la charge du bailleur

Honoraire de visite, constitution du dossier, rédaction du bail 1 mois de

Frais état des lieux entrant

Loyer HC

Honoraire de recherche de locataire

L'état des lieux peut être réalisé par toute autre personne que l'agent immobilier.

Dossier Estimation
Rédaction Compromis

240 € TTC 450 € TTC

Suivant l'article 5 de la loi du 6 Juillet 1989 par la loi ALUR du 24/3/2014 « le montant TTC imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par m² de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (art 5 de la loi n°89-462 6/7/1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23/12/1986 et décret n°2014-890 du 1/8/2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier).

TVA: 20 % incluse

Terrain

Mise à jour le 21/11/2024